

**CRITERE 7 : Audit internes**

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Actions correctives : PRO ENV 007 a : Création de la procédure de contrôles internes des procédures concernant la prévention de la perte de PVC dans l'environnement. Planning ces contrôles réglementaires qui embarque, entre autres, les contrôles des eaux pluviales, le curage des canalisations et cuve du séparateur, audit interne (programmation)  Mais pas de procédure qui fait référence à l'ensemble des contrôles relatifs aux dispositions définies
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Intégré dans le planning des contrôles réglementaires
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Actions correctives : ERQ ENV 017 a : Création de l'enregistrement des contrôles internes des procédures concernant la prévention de perte de PVC dans l'environnement.  Pas d'audit interne réalisé pour assurer que l'application de toutes les dispositions a été évaluée selon la périodicité semestrielle

**§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)**

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Vannes de fermeture de la zone de confinement lors du dépotage	

**§3 COMMUNICATION EXTERNE**

**Communication**

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	Premier audit
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	Premier audit

**Audit supplémentaire**

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	OUI
Durée	1 jour
Date	31/01/2025

**§ CONCLUSION**

	Observation
CONCLUSION	Les dispositions établies sont déjà d'un niveau très satisfaisant. Toutefois il existe quelques limites qu'il faudra dépasser notamment en s'appuyant sur une approche par les risques par exemple en utilisant les critères suggérés ci-après: - nature du risque (épandage accidentel ou épandage lors d'activités de réalisation) - gradation de l'impact (rouge, orange, jaune) Et du coup en établissant les dispositions en proportionnalité puis en formant les acteurs impliqués, en évaluant les besoins potentiels en ressources supplémentaires et finalement en surveillant le bon fonctionnement du dispositif à l'aide des audits internes. PROFIALIS qui dispose d'un SMQ certifié ISO 9001 n'aura certainement pas de difficulté à compléter son organisation. Un audit supplémentaire à 18 mois permettra de valider l'efficacité des actions correctives.